



Comité d'action sur l'accès
à la justice en matière
civile et familiale

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE DE JUSTICE DU CANADA 2022 PROGRÈS



**Nouveaux projets
A2J en 2022**

253

**Personnes touchées
par les projets**

8 272 357

À propos du présent rapport



Le comité d'action a adopté ses neuf objectifs de développement en matière de justice (ODJ) après avoir travaillé en collaboration avec des personnes de tout le pays afin d'explorer des façons de faire progresser l'accès à la justice. Ces neuf objectifs tracent une voie pour améliorer l'accès à la justice que chacun, quelle que soit son activité, peut utiliser pour harmoniser son travail. En tant qu'individus travaillant pour répondre aux besoins locaux, ou en tant que gouvernements responsables des décisions de financement, nous pouvons harmoniser nos travaux — en vue d'un système plus inclusif et plus accessible.

Le présent rapport met en lumière les efforts déployés par le Canada en matière d'accès à la justice en 2022. Les projets et les données exposés dans le présent rapport ont été communiqués au Comité d'action par des organisations du pays qui cherchent, par leurs efforts continus et leur engagement soutenu, à améliorer l'accès à la justice. Il existe de nombreuses organisations qui font progresser l'accès à la justice, qui ne participent pas encore à ce travail de collaboration. D'autres organisations n'ont peut-être pas communiqué la totalité de leurs nouvelles initiatives.

Pour en savoir plus sur ces 253 projets, lisez le rapport numérique 2021 sur les objectifs de développement de la justice sur objectifsdelaaccessalajustice.ca.

Le Comité d'action est Généreusement financé par:

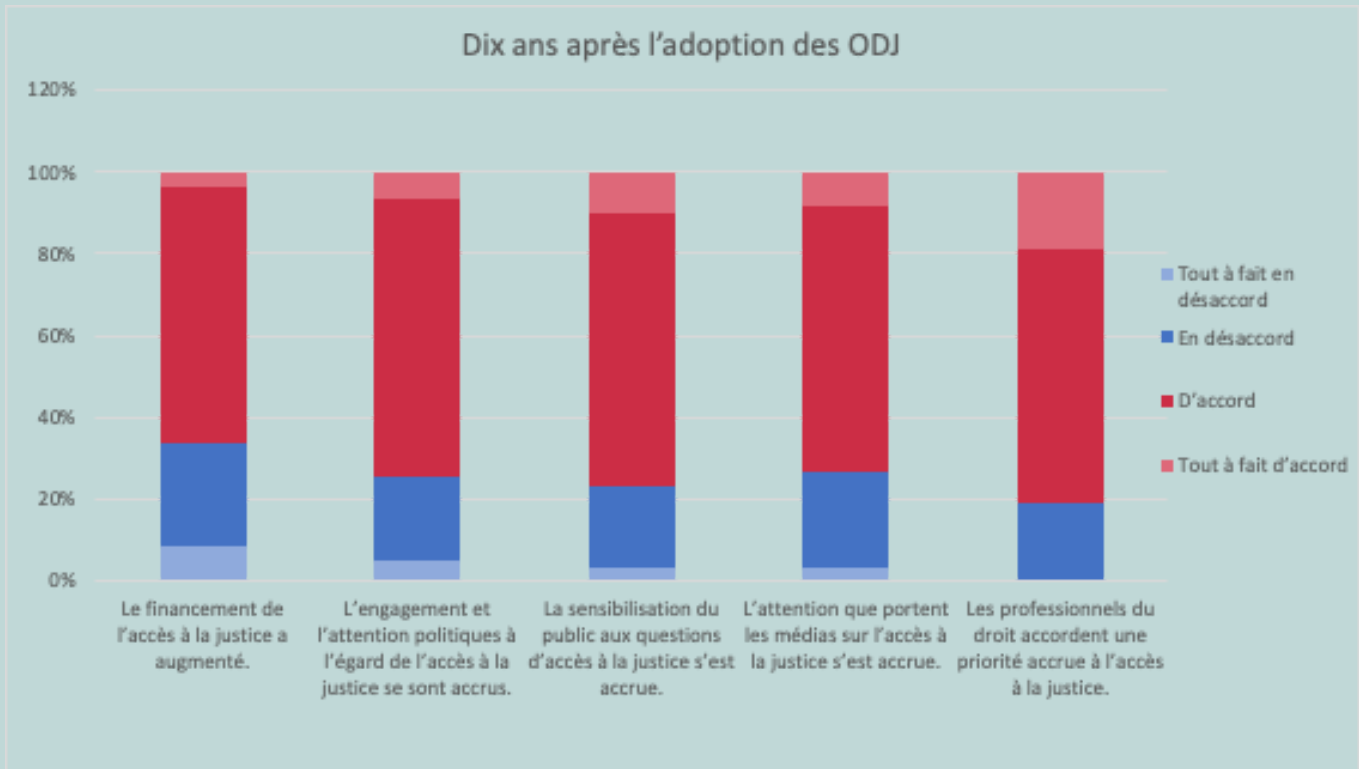


Le présent rapport a été préparé par CALIBRATE.
calibratesolutions.ca



**Comité d'action sur
l'accès à la justice en
matière civile et familiale**
**Célébrer les 10 ans de la feuille
de route pour le changement**

L'année 2023 marque le 10^e anniversaire de l'établissement des objectifs de développement en matière de justice (ODJ) du Canada. Depuis le début de l'année, 61 organismes d'accès à la justice ont répondu à une série de questions visant à mesurer l'incidence que les ODJ ont eue au sein du secteur de la justice au Canada.



En effet, 81 p. 100 des répondants sont ou tout à fait d'accord pour dire que ces derniers accordent une priorité accrue à l'accès à la justice depuis l'adoption des ODJ. C'est également à cet élément que la plus forte proportion (19 p. 100) d'organismes sondés a répondu « tout à fait d'accord ».

Les divers publics ont constaté de façon uniforme l'augmentation de la prise de conscience des problèmes d'accès à la justice et l'attention accrue qui y est portée. De 73 à 77 p. 100 des répondants sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que la sensibilisation du public, l'attention des politiques et l'attention des médias se sont accrues depuis l'adoption des ODJ.

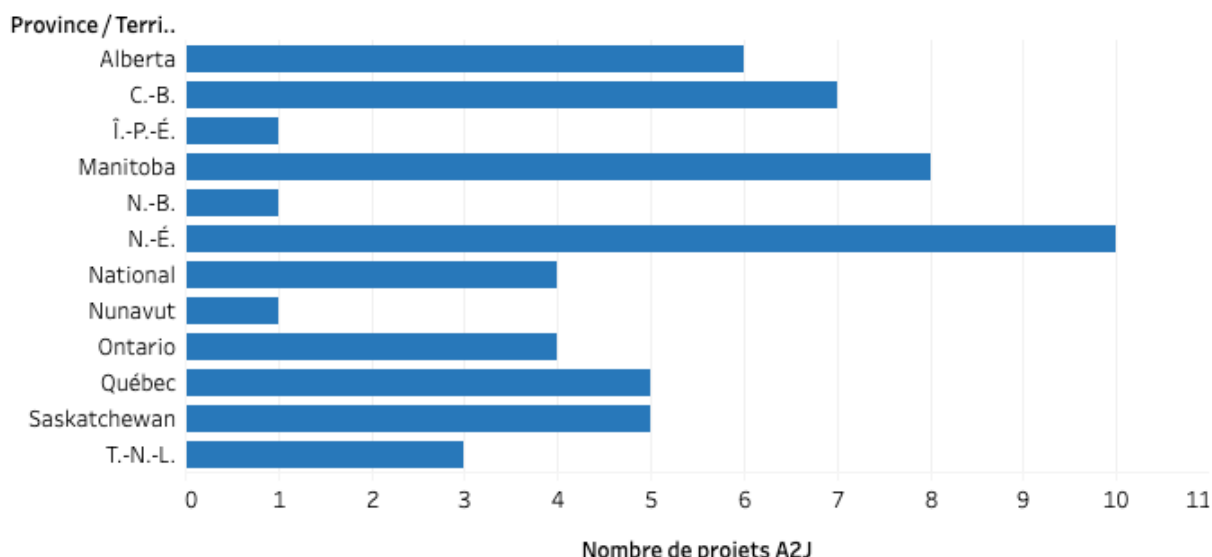
L'élément pour lequel les répondants ont indiqué que les ODJ ont eu le moins d'incidence, c'est le financement. Seulement 63 p. 100 des répondants sont d'accord, et 3 p. 100 tout à fait d'accord pour dire que le financement des services d'accès à la justice a augmenté depuis l'adoption des ODJ.

RÉGLER LES PROBLÈMES JURIDIQUES DE LA VIE QUOTIDIENNE

ODJ 1 : En 2022, les organismes d'accès à la justice ont élargi les initiatives de justice axée sur les personnes en lançant des projets centrés sur les besoins des peuples autochtones, des nouveaux arrivants, des personnes handicapées, des minorités linguistiques, des personnes LBGTQ+, des jeunes et des victimes de violence sexuelle et familiale. Ils ont alors facilité l'accès à leurs documents d'information juridique et de prévention à l'intention du public en créant des bases de données, des services secours et des bibliothèques en ligne ou en améliorant les ressources existantes du genre.

Chaque carré représente un projet ODJ 1

(Nom de l'organisation et du projet dans la langue d'opération)



1.1 SENSIBILISER LE PLUS TÔT POSSIBLE

Fournir de la vulgarisation juridique ciblée, gratuite et accessible au public sur des questions juridiques fréquentes, sur différents types de solutions et sur le processus visant à faire respecter les droits.

1.2 PRÉVENIR

Favoriser les connaissances juridiques de manière à ce que les gens puissent déceler les problèmes juridiques le plus tôt possible, obtenir de l'aide préventive ou proactive et anticiper, éviter ou gérer les problèmes juridiques fréquents.

1.3 OFFRIR UNE CONTINUITÉ DES SERVICES

Développer et étendre les services juridiques pour y inclure la continuité complète de l'information, des conseils, des lignes téléphoniques d'assistance, des services en ligne, des services en personne, ainsi qu'une représentation partielle ou complète.

1.4 REPRÉSENTER LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

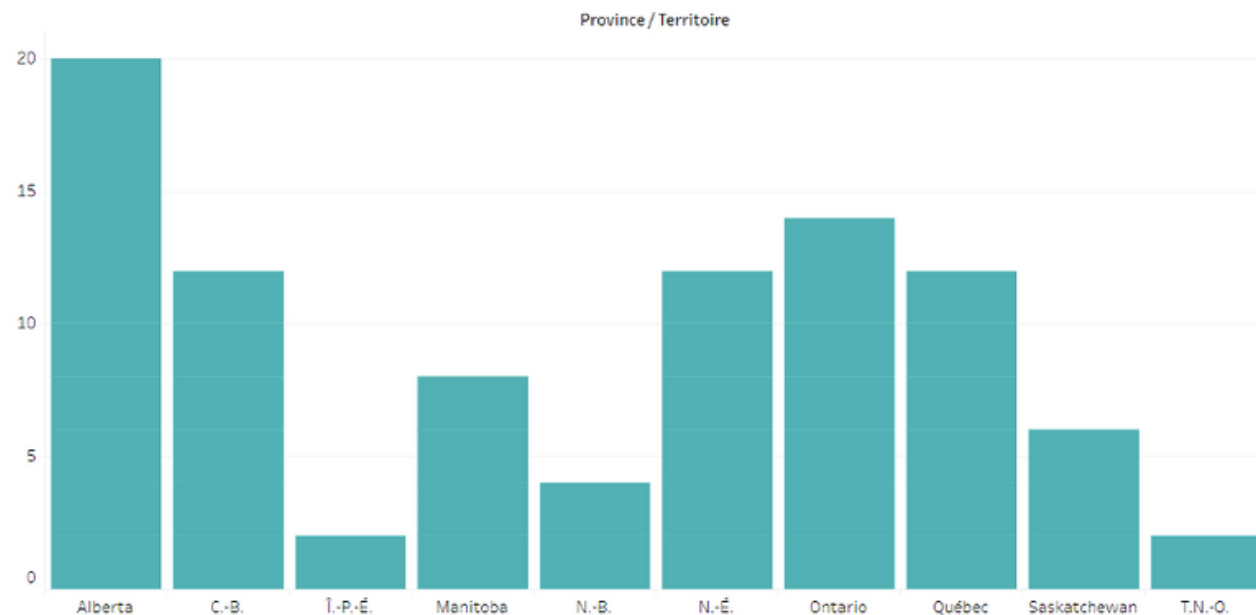
Instaurer les services dont les gens ont besoin dans les collectivités où ils habitent avec les ressources leur permettant de surmonter les obstacles auxquels ils font face.

RÉPONDRE AUX BESOINS JURIDIQUES

En 2022, les organismes ont interprété les besoins juridiques de manière plus générale, considérant alors l'accès à la justice comme une question multisectorielle. Les projets d'accès à la justice portaient sur une diversité d'aspects allant de la protection des investisseurs aux questions de droit pénal, en passant par les petites entreprises, les testaments et les successions, le logement, l'emploi, le harcèlement, le divorce, les droits des enfants, l'immigration, la pauvreté et la santé mentale.

Chaque carré représente un projet ODJ 2

(Nom de l'organisation et du projet dans la langue d'opération)



2.1 METTRE L'ACCENT SUR LES BESOINS JURIDIQUES POUR TOUS

Chercher à combler les lacunes en matière de services pour les services juridiques essentiels de base, notamment en droit de la famille, droit des successions, de l'emploi, du logement et de la consommation.

2.2 ENCOURAGER L'INNOVATION

Développer et élargir les solutions de rechange pour obtenir de l'aide juridique, notamment différents types de professionnels, de partenariats ou de manières de travailler.

2.3 ÉLARGIR LA PORTÉE DE L'AIDE JURIDIQUE

Rendre l'aide juridique accessible à davantage de personnes et faire en sorte qu'elle permette de traiter un éventail plus vaste de problèmes juridiques.

2.4 METTRE L'ACCENT SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

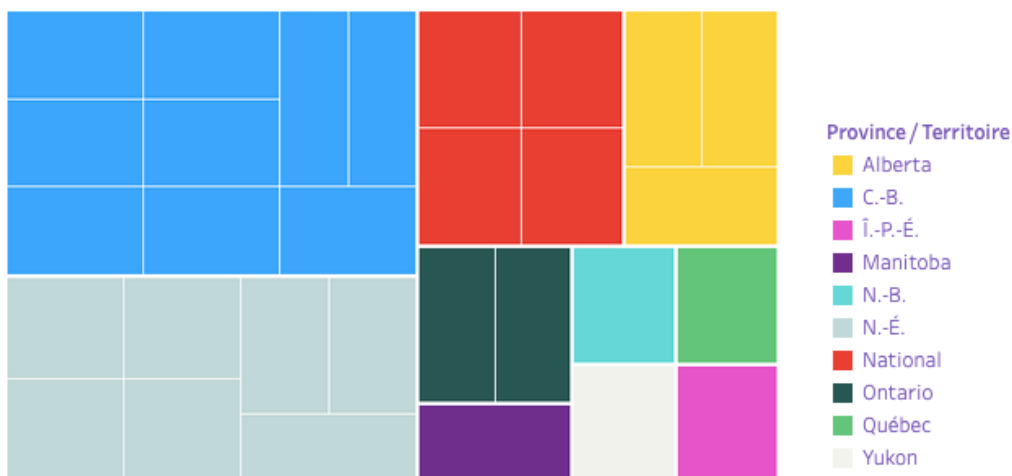
Mettre l'accent sur la responsabilité des avocats et des parajuristes de remédier aux lacunes liées à l'accès à la justice.

RENFORCER L'EFFICACITÉ DES TRIBUNAUX

En 2022, les tribunaux ont élargi la gestion numérique des cas et amélioré les procédures de dépôt et les procédures d'audience virtuelle. Ils ont également amélioré l'accès à la justice grâce à l'adoption de la Stratégie en matière de justice autochtone et de nouvelles règles et procédures relatives aux audiences mettant en cause des parties se représentant elles-mêmes.

Chaque carré représente un projet ODJ 3

(Nom de l'organisation et du projet dans la langue d'opération)



3.1 ASSURER L'ACCÈS AUX TRIBUNAUX

Les tribunaux doivent posséder des effectifs adéquats et être situés à proximité des citoyens pour faire en sorte que ceux-ci puissent avoir accès à un juge quand ils en ont besoin, particulièrement lorsque leurs droits fondamentaux et constitutionnels sont en jeu.

3.2 FAIRE LA PROMOTION DES CENTRES MULTISERVICES

Les palais de justice devraient offrir des services de médiation et de règlement des différends, ainsi que des services informels ou non juridiques pour faciliter un accès plus abordable et des solutions de rechange plus simples à toutes les étapes du processus.

3.3 AIDER LES PERSONNES QUI SE REPRÉSENTENT ELLES-MÊMES

Les tribunaux devraient offrir des services aux personnes qui naviguent seules le système de justice, notamment des services de règlement rapide et des services d'information.

3.4 GÉRER LES AFFAIRES EFFICACEMENT

Les échéanciers, les procédures simplifiées, l'expert unique et le nombre limité de témoins doivent être convenus, ou être des éléments sur lesquels les juges insistent, afin de faire bon usage du temps d'audience et encourager un règlement tôt dans le processus.

3.5 ÊTRE ACCESSIBLE ET AXÉ SUR L'UTILISATEUR

Les tribunaux et les procédures doivent être modernisés pour tenir compte des besoins du public, ce qui passe notamment par une meilleure utilisation de la technologie lorsque celle-ci peut accélérer ou faciliter le processus, sans ignorer les besoins des personnes vulnérables.

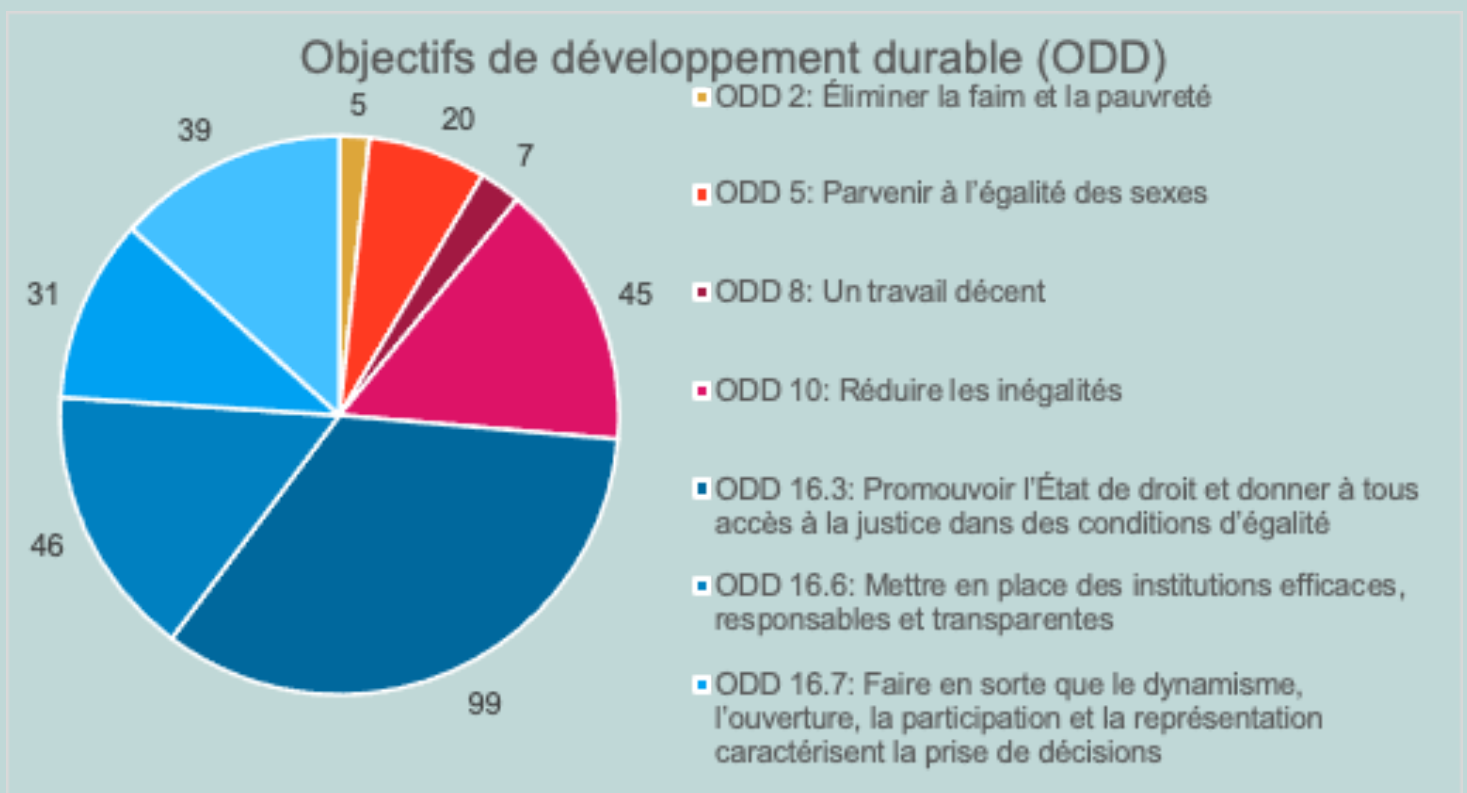
3.6 PROTÉGER LE PRINCIPE DE L'INDÉPENDANCE JUDICIAIRE

Veiller à ce que les améliorations du système n'interfèrent pas avec la capacité des juges à prendre des décisions indépendantes et éthiques afin de protéger les droits des individus.

Objectifs de développement durable (ODD)

Le Comité d'action a élaboré les Objectifs de développement en matière de justice du Canada (ODJ) pour s'aligner sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les 17 objectifs de développement durable ont été adoptés par les Nations Unies comme un plan directeur pour relever les grands défis mondiaux, de la pauvreté aux changements climatiques en passant par l'égalité des sexes et l'éducation. Les États membres de l'ONU utilisent les ODD pour suivre les progrès dans des domaines clés et aider les personnes à voir comment leur travail est lié à ces grands objectifs aux niveaux local, national et international.

Voir quels sont les ODD sur lesquels les organisations ont déclaré avoir eu un impact ou avoir progressé en 2022 :



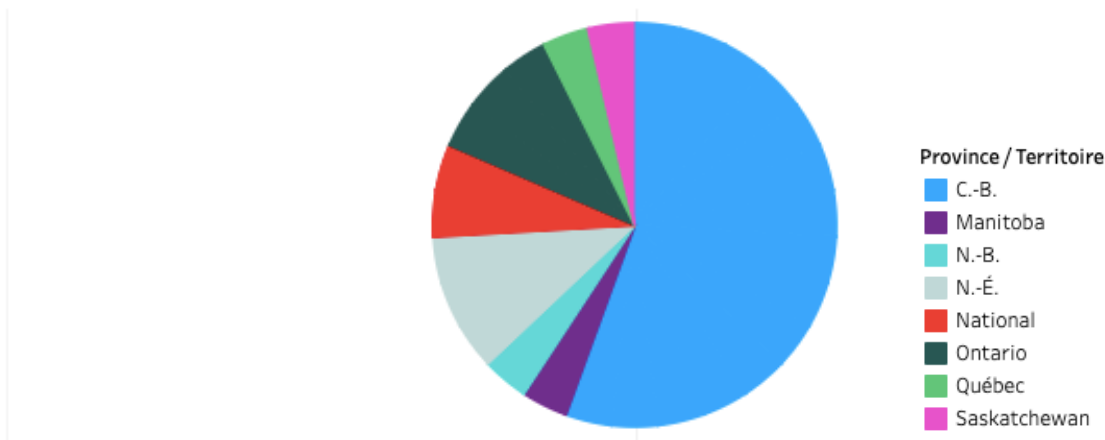
OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En 2022, le secteur du droit de la famille a apporté un soutien à des initiatives visant le bien-être et la protection des enfants, parmi lesquelles figuraient les groupes de pratique de la protection des enfants, les conférences préparatoires à des litiges familiaux et les listes d'avocats spécialistes des questions parentales très conflictuelles. Les innovations comprennent l'offre de cours en ligne à rythme libre portant sur la demande de divorce, la parentalité après la séparation et les processus des tribunaux de la famille.



Projets ODJ 4

(Nom de l'organisation et du projet dans la langue d'opération)



4.1 OFFRIR UNE VASTE GAMME DE SERVICES

Rendre les services en droit familial plus faciles à trouver, notamment le triage, l'intervention précoce, les processus intégrés et collaboratifs, les séances sur la parentalité et les services financiers.

4.2 FAIRE LA PROMOTION DU RÈGLEMENT CONSENSUEL

Développer et promouvoir la gestion proactive des problèmes familiaux, ainsi que des approches et des services davantage consensuels, tout en gardant l'accent sur la sécurité.

4.3 INNOVER

Sensibiliser le public aux approches moins adversariales et les encourager à faire l'expérience des nouveaux services et processus pour créer des occasions de résolution consensuelle.

4.4 RESTRUCTURER LES TRIBUNAUX DE LA FAMILLE

Regrouper tous les aspects du droit de la famille au même endroit, notamment la séparation, la garde et l'accès, et le divorce, idéalement sous la responsabilité d'un seul juge.

TRAVAILLER ENSEMBLE

En 2022, la troisième semaine annuelle de l'accès à la justice a étendu son élan à l'échelle du pays : on enregistre dorénavant la participation simultanée de sept provinces. La stratégie pancanadienne de transformation de la justice familiale, une alliance d'organisations de diverses provinces qui s'est donnée comme mandat de transformer le système de justice familiale, a également été lancée en 2022.

Chaque cercle représente un projet ODJ 5
(Nom de l'organisation et du projet dans la langue d'opération)



Province / Territoire

- Alberta
- Manitoba
- N.-É.
- Ontario
- Québec
- Saskatchewan

5.1 COORDONNER LES EFFORTS

Rassembler toutes les organisations qui travaillent en matière d'accès à la justice dans chaque province ou territoire pour mettre l'accent sur les solutions locales.

5.2 INCLURE TOUT LE MONDE

Faire participer les grandes institutions (tribunaux, gouvernements), les groupes professionnels (associations d'avocats), les groupes communautaires et les organisations sans but lucratif (cliniques, VIJ), les universitaires et les particuliers pour trouver des approches nouvelles et créatives.

5.3 ÊTRE AUDACIEUX, PASSER À L'ACTION

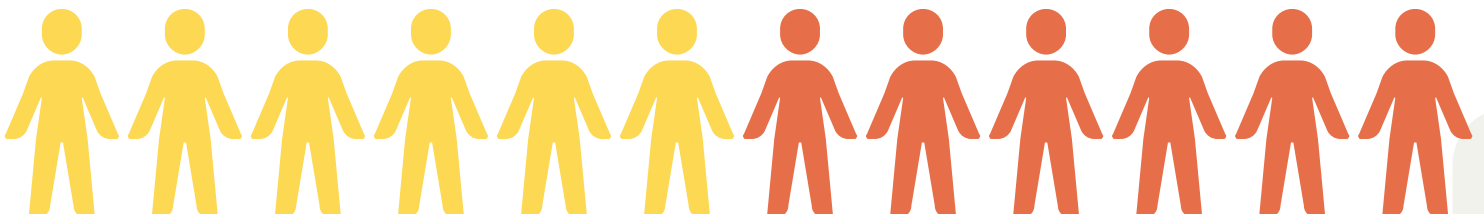
Une coordination locale et nationale doit diriger, agir et inspirer les autres à s'attaquer au problème de l'accès à la justice.

5.4 COLLABORER AU SEIN DES INSTITUTIONS

En plus d'être une préoccupation de l'ensemble du système de justice, l'accès à la justice doit être une préoccupation au cœur des organisations de juges, des associations d'avocats et de parajuristes, des tribunaux et des institutions.

5.5 COORDONNER DANS L'ENSEMBLE DU CANADA

Poursuivre sur notre lancée et maintenir une attention soutenue à l'égard de ces questions dans l'ensemble du pays, en complément de l'activité locale et régionale.

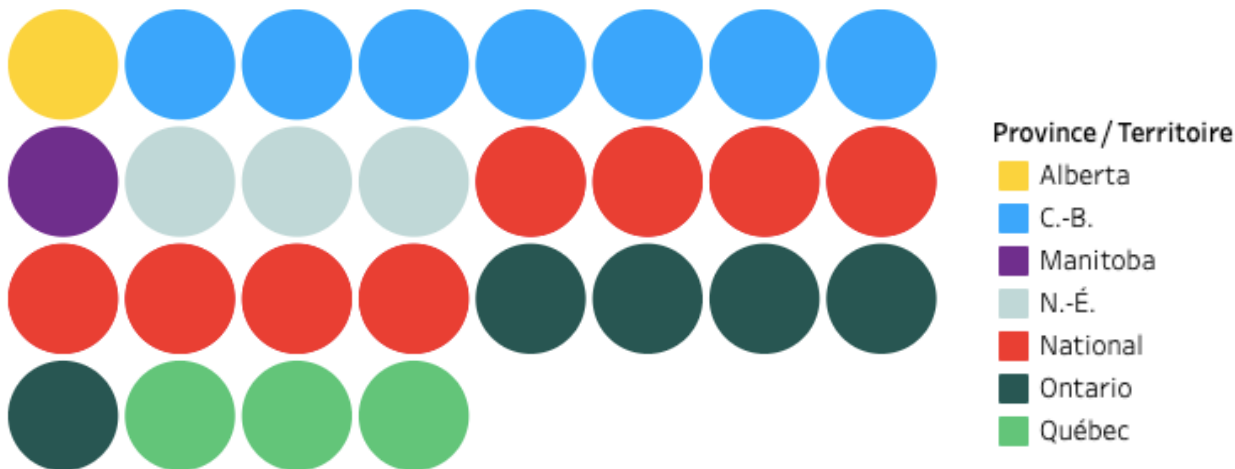


SE DONNER LES MOYENS

En 2022, l'éducation juridique des étudiants relative à l'accès à la justice était axée sur la neurodiversité, le racisme systémique, la collaboration avec les services de police et la participation aux systèmes de justice. La communauté juridique a orienté ses efforts d'éducation sur le harcèlement sexuel, l'agression sexuelle, les pratiques anti-oppressives, la compétence culturelle et la diversité de genre.

Chaque cercle représente un projet ODJ 6

(Nom de l'organisation et du projet dans la langue d'opération)



6.1 SENSIBILISER LES ÉTUDIANTS EN DROIT ET LES PROFESSIONNELS DU DROIT

Offrir une formation sur l'accès à la justice, sur les approches nouvelles, sur les situations sociales changeantes, et sur les compétences requises pour répondre aux besoins du public, en début comme en cours de carrière.

6.2 PROMOUVOIR L'ÉDUCATION JURIDIQUE À L'ÉCOLE

Introduire des connaissances juridiques à l'école primaire et secondaire pour préparer les élèves à faire face aux problèmes juridiques tout au long de leur vie. Offrir de la formation sur les questions touchant l'accès à la justice dans les programmes postsecondaires en vue d'intégrer les services juridiques, sociaux, de santé et d'éducation.



Agir en vue de la réconciliation

Parmi les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, 17 ont trait à la justice et concernent la responsabilité de l'ensemble des organismes du secteur de la justice. Cette année, 54 organismes d'accès à la justice ont présenté leurs approches en matière de réconciliation ainsi que les mesures qu'ils ont prises en 2022.

Pour les organismes d'accès à la justice, l'année 2022 a été marquée par la prise de mesures donnant suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation : mise en œuvre de plans, collecte de données, travail direct avec les communautés autochtones, ainsi que la décolonisation et l'autochtonisation de l'éducation, des approches et des processus propres au secteur de la justice.

STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

- Diversité élargie au sein des conseils d'administration et des comités
- Plan de sensibilisation
- Formation du personnel, notamment en matière de lutte contre le racisme et des processus tenant compte des traumatismes
- Harmonisation des lois avec UNDRIP
- Décolonisation des lois visant les terres
- Recensement des appels pertinents (de la CVR et de l'ENFFADA), et mettre en œuvre un plan d'action et suivre les progrès

COLLECTE DE DONNÉES

- Données permettant de veiller à ce que le financement soit consacré expressément aux questions liées à la justice autochtone ayant été définies par la communauté
- Données servant à déterminer si les services et les ressources répondent aux attentes des Autochtones et de leurs organisations

TRAVAIL DIRECT AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

- Intégration des points de vue autochtones à la recherche sur les questions de droit et inclusion des communautés autochtones dans la création conjointe
- Information et éducation juridiques pour les membres de la collectivité, y compris les aînés et les droits de propriété
- Amélioration des services (tant la technologie que le format) fournis aux collectivités éloignées

DÉCOLONISATION ET AUTOCHTONISATION DE L'ÉDUCATION, DES APPROCHES ET DES PROCESSUS

- Incorporant des cérémonies traditionnelles
- Formation professionnelle continue et sensibilisation
- Décolonisation de l'administration et de la pédagogie, et autochtonisation du programme de cours
- Tribunal autochtone
- Décolonisation de la prestation de services juridiques
- Offre de séances d'information gratuites sur la CVR à l'intention des jeunes, des adultes et des professionnels du secteur de la justice
- Ressources autochtones pour les enseignants
- Travailler avec des artistes autochtones

En 2022, les initiatives d'innovation portaient sur l'utilisation et la réglementation de l'intelligence pour la prise de décisions ainsi que sur les effets sur l'accès à la justice. On a également observé la même année un élargissement de la gamme de services que les techniciens juridiques et d'autres représentants peuvent maintenant offrir et qui étaient fournis exclusivement par les avocats par le passé.

Projets ODJ 7

(Nom de l'organisation et du projet dans la langue d'opération)

Province / Territoire

- C.-B.
- Manitoba
- N.-É.
- Ontario
- Québec



7.1 FAIRE UN SUIVI SUR CE QUI FONCTIONNE

Créer une culture de l'innovation au sein du système de justice, en mettant l'accent sur les nouvelles idées et en tirant des leçons des réussites et des échecs.

7.2 FAIRE PART DES BONNES IDÉES

Faire la promotion de la mise en commun de nouveaux modèles, de nouvelles idées et des réussites afin d'amplifier les effets de l'innovation.

Semaine de l'accès à la justice 2022

24
OCT

25
OCT

26
OCT

27
OCT

28
OCT

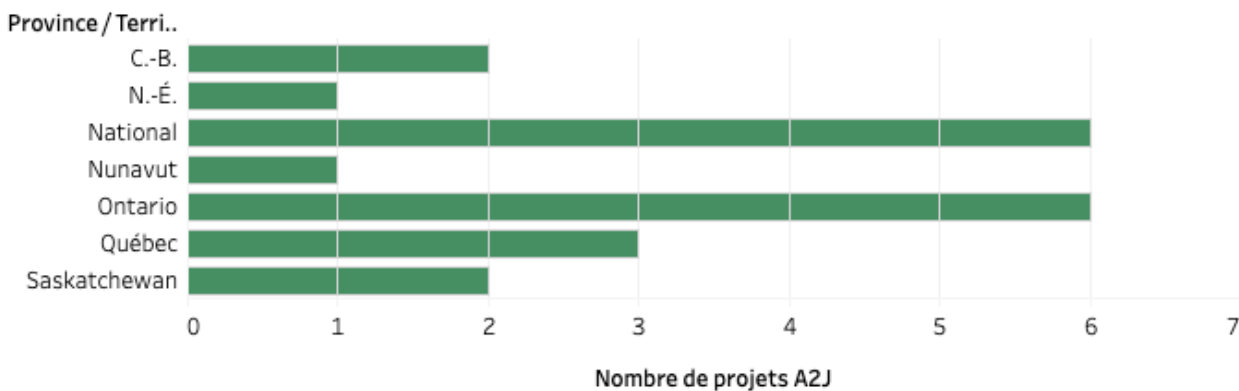
La septième Semaine de l'accès à la justice a eu lieu partout au pays du 24 au 28 octobre 2022. La Semaine était le fruit d'une collaboration avec des activités en ligne offertes à l'échelle nationale et organisées par des partenaires du secteur de la justice en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan. Le thème de la semaine était « L'accès à la justice compte : Utiliser les données pour répondre aux besoins juridiques des Canadiens.

ANALYSER ET TIRER DES LEÇONS

En 2022, la collecte de données désagrégées, l'échange des connaissances, la collaboration et la mobilisation des intervenants ont été des éléments clés des projets d'accès à la justice. Les organismes se sont appuyés sur les groupes de discussion, les sondages et les consultations pour veiller à ce que la recherche, la conception de projets et les évaluations réalisées dans le cadre de projets pilotes soient fondées sur des données probantes, comme lors de l'atelier intensif ayant eu lieu dans le cadre de l'évaluation du projet pilote sur l'encadrement juridique et les services juridiques dégroupés, entrepris en Saskatchewan, et de la collecte de données à l'appui du modèle de règlement rapide et de gestion des instances, réalisée à Victoria.

Chaque carré représente un projet ODJ 8

(Nom de l'organisation et du projet dans la langue d'opération)



8.1 ÉLABORER DES INDICATEURS

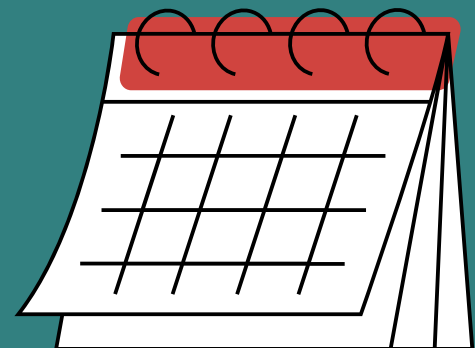
Établir des données de référence et des indicateurs normalisés pour développer une compréhension partagée des services, des modèles et des besoins juridiques.

8.2 COLLABORER AVEC LES CHERCHEURS DANS TOUS LES DOMAINES

Coordonner la recherche entre les institutions et les universités, et entre les experts en sciences sociales, les économistes, les utilisateurs du système et les institutions juridiques en vue de mieux comprendre les problématiques.

Notez votre calendrier !

La Semaine de l'accès à la justice 2023 aura lieu du 23 au 27 octobre.



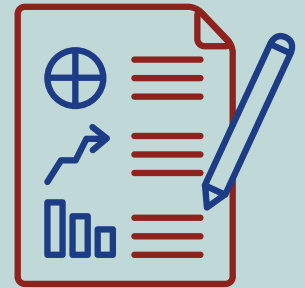
Une liste des événements sera disponible sur le site web du comité d'action à l'adresse:

<https://www.objectifsdelaccesalajustice.ca/evenements>

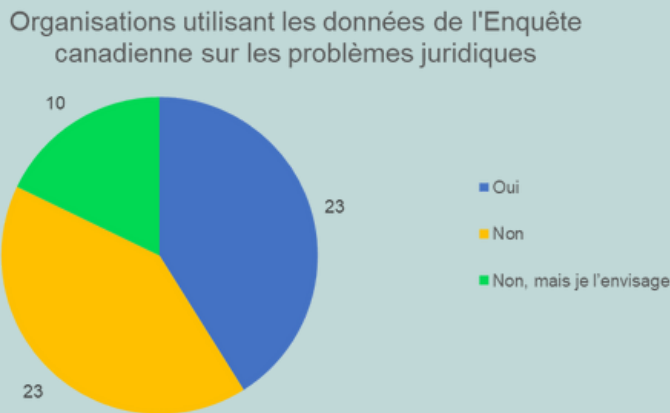
L'utilisation des données

Cette année, nous avons demandé comment utiliser les données pour faire progresser l'A2J. 35% des organisations ont recueilli des données pour mesurer leur impact sur l'A2J. Pour 79% de ces organisations, ces données sont publiques ou partagées avec d'autres institutions.

Nous avons également demandé comment les organisations ont utilisé les données de l'Enquête sur les problèmes juridiques de 2021 de Statistique Canada.



Avez-vous utilisé les données de l'Enquête canadienne sur les problèmes juridiques de 2021 de Statistique Canada dans votre travail?



À laquelle des catégories de problèmes juridiques importants recensés par Statistique Canada la programmation ou le soutien de votre organisation répond-il spécifiquement?



AMÉLIORER LES STRATÉGIES DE FINANCEMENT

En 2022, les gouvernements, les fondations juridiques et d'autres établissements ont concentré leurs efforts sur la durabilité et le renforcement des capacités organisationnelles grâce au financement. Certaines fondations juridiques ont plus que doublé le montant des subventions qu'elles offrent et ont fait le passage d'une structure de subventions annuelles à une structure de subventions pluriannuelles.

Chaque cercle représente les projets JDG 9 d'une province.

(Nom de l'organisation et du projet dans la langue d'opération)

En 2022, les annonces de nouveaux fonds destinés spécifiquement à Ambition 2020 ont totalisé

\$64 093 359

Province / Territoire

- Alberta
- C.-B.
- Î.-P.-É.
- Manitoba
- N.-B.
- N.-É.
- National
- Ontario
- Yukon



Montant de l'argent accordé par les fondations juridiques en 2021, selon les rapports annuels publiés.

\$41 239 686

9.1 ASSURER UNE COORDINATION POUR DÉPENSER INTELLIGEMMENT

Savoir quels sont les coûts réels associés aux problèmes juridiques et répartir le financement pour prévenir les problèmes juridiques et minimiser la demande relative aux autres services sociaux.

9.2 MIEUX FINANCER L'AIDE JURIDIQUE

Accroître le financement de l'aide juridique, afin de rendre davantage de personnes admissibles et d'élargir le type de problèmes juridiques pouvant être traités.

9.3 FAIRE EN SORTE QUE L'ARGENT DURE LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE

Maintenir l'accent sur l'accès à la justice pour veiller à ce que les améliorations soient durables et que les changements soient financés indéfiniment.



Les organisations qui ont déclaré leurs 2022 activités d'accès à la justice pour faire progresser les ODJ

- 44 Organisation sans but lucratif
- 18 Organisme public d'éducation juridique
- 20 Association professionnelle
- 13 Gouvernement
- 2 Bailleur de fonds de l'A2J
- 5 Faculté de droit
- 3 Plan d'aide juridique
- 18 Clinique d'aide juridique
- 12 Clinique étudiante
- 9 Chercheur de l'A2J
- 10 Cour (judiciaire)
- 2 Province/Territoire A2J collaboratif
- 1 Cour (administration)
- 3 Avocats privés ou cabinets d'avocats
- 1 Groupe de défense des intérêts
- 3 Tribunaux



Comité d'action sur l'accès
à la justice en matière
civile et familiale